



www.atari.com

Société anonyme au capital de 14.765.685,50 euros
Siège social : 78 rue Taitbout – 75009 PARIS - France
341 699 106 RCS Paris

RAPPORT SEMESTRIEL
PREMIER SEMESTRE 2012/2013
(6 mois clos le 30 septembre 2012)

SOMMAIRE	2
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RESUMES	3
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS	6
ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	7
NOTE 1 – BASE DE PRÉPARATION DU RAPPORT SEMESTRIEL	8
NOTE 2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PÉRIODE	10
NOTE 3 – INFORMATION SECTORIELLE	12
NOTE 4 – GOODWILL	13
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15
NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES	16
NOTE 7 – ENDETTEMENT	16
NOTE 8 – FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	19
NOTE 9 – PAIEMENTS EN ACTIONS	20
NOTE 10 – COÛTS DE RESTRUCTURATION	22
NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER NET	22
NOTE 12 – ACTIVITES NON POURSUIVIES	22
NOTE 13 – PASSIFS EVENTUELS	26
NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	27
NOTE 15 – OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES	27
NOTE 16 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	29
INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION ET AUX ETATS FINANCIERS	30
DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	37
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	38

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (1) (2) (6 mois)
Produit des activités ordinaires		10,9	19,6
Coût des ventes		(5,9)	(4,1)
Marge brute		5,0	15,4
Frais de recherche et développement	8	(3,5)	(5,9)
Frais marketing et commerciaux		(1,6)	(4,8)
Frais généraux et administratifs		(4,7)	(4,7)
Paiements non cash en actions (*)	9	0,4	(0,7)
Résultat opérationnel courant		(4,4)	(0,7)
Coûts de restructuration	10	(1,4)	(0,8)
Résultat de cession d'actifs		-	-
Dépréciation des goodwill		-	-
Autres produits et charges		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL		(5,8)	(1,4)
Coût de l'endettement financier	11	(1,3)	(2,2)
Autres produits et charges financiers	11	1,8	(0,4)
Impôt sur les résultats		-	0,0
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence			-
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(5,3)	(4,2)
Résultat des activités non poursuivies	12	3,3	(4,0)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2,0)	(8,2)
Intérêts minoritaires			-
RESULTAT NET (Part du Groupe)		(2,0)	(8,2)
Résultat net par action en euros			
Activités poursuivies et non poursuivies			
- de base		(0,07)	(0,33)
- dilué		(0,07)	(0,33)
Activités poursuivies			
- de base		(0,18)	(0,17)
- dilué		(0,18)	(0,17)
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		29 511 954	24 572 115
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation		29 531 371	24 572 115

(1) En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat au 30 septembre 2011 a été retraité de manière à présenter les activités non poursuivies (Eden Games) sur une ligne séparée. Se référer à la note 12.

(2) Retraité également du fait du changement de présentation relatif aux activités "Numériques". Se référer à la note 1.1.

(*) Charge associée aux options de souscription d'actions et actions gratuites.

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE

(en millions d'euros)	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (1)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(2,0)	(8,2)
Éléments directement reconnus en capitaux propres :		
Variation de l'écart de conversion	(1,6)	2,2
Total du résultat directement reconnu en capitaux propres	(1,6)	2,2
RESULTAT GLOBAL	(3,6)	(6,0)
Dont :		
Part revenant au Groupe	(3,6)	(8,6)
Part revenant aux minoritaires	-	-

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	Notes	30 septembre 2012	31 mars 2012
Goodwill	4	6,0	5,8
Immobilisations incorporelles	5	8,6	9,2
Immobilisations corporelles		0,2	0,2
Actifs financiers non courants		0,5	0,4
Impôts différés actifs		-	-
Actifs non courants		15,3	15,6
Stocks		0,7	1,1
Clients et comptes rattachés		3,1	6,6
Actifs d'impôts exigibles		0,3	0,3
Autres actifs courants		3,6	5,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6,3	5,4
Actifs détenus en vue de la vente	12	0,6	3,2
Actifs courants		14,6	22,0
Total actif		29,9	37,6
Capital		14,8	14,7
Primes d'émission		267,4	267,4
Réserves consolidées		(293,8)	(289,7)
Capitaux propres (part du Groupe)	6	(11,6)	(7,6)
Intérêts minoritaires		0,1	0,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		(11,5)	(7,5)
Provisions pour risques et charges non courantes		-	-
Dettes financières non courantes	7	2,2	2,0
Impôts différés passifs		-	-
Autres passifs non courants		-	0,1
Passifs non courants		2,2	2,1
Provisions pour risques et charges courantes		1,4	1,8
Dettes financières courantes	7	21,5	24,2
Dettes fournisseurs		9,5	9,2
Dettes d'impôts exigibles		0,5	0,5
Autres passifs courants		5,8	6,3
Passifs détenus en vue de la vente	12	0,5	1,1
Passifs courants		39,2	43,1
Total passif		29,9	37,6

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (1) (6 mois)
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(5,3)	(4,1)
Résultat net des activités non poursuivies	3,3	(4,1)
Charges et produits sans effets sur la trésorerie	-	
Dotations (reprise) aux amortissements et sur provisions sur actifs non courants	2,2	1,1
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilées	(0,4)	0,7
Perte / (profit) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres	(0,4)	0,3
Coût de l'endettement financier	1,3	2,2
Charges d'impôts (exigible et différée)	-	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	0,7	(3,9)
Impôts versés	-	0,3
Variation du besoin en fonds de roulement	-	-
Stocks	0,4	(0,4)
Créances clients	2,7	5,5
Dettes fournisseurs	(0,9)	(1,4)
Autres actifs et passifs courants	(2,0)	(1,9)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité - Activités poursuivies	0,9	(1,7)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité - Activités non poursuivies	(0,4)	(7,6)
Décaissements sur acquisition ou augmentation		
Immobilisations incorporelles	(1,9)	(3,1)
Immobilisations corporelles	(0,1)	-
Actifs financiers non courants	-	-
Encaissements sur cessions ou remboursement		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Actifs financiers non courants	0,1	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement - Activités poursuivies	(1,9)	(3,1)
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement - Activités non poursuivies	6,0	33,2
Fonds nets reçus par :		
Augmentation de capital		-
Emission des Oranes		-
Augmentation des dettes financières		3,5
Fonds nets décaissés par :		
Intérêts et frais financiers nets versés	(0,5)	(2,4)
Diminution des dettes financières	(3,3)	(27,3)
Cessions (rachats) net(te)s d'actions auto-détenues		-
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement - Activités poursuivies	(3,8)	(26,2)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement - Activités non poursuivies	-	-
Incidence des variations du cours des devises	0,2	0,4
Variation de la trésorerie nette	1,0	(5,0)
TRESORERIE	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (1) (6 mois)
Solde à l'ouverture	5,3	16,4
Solde à la clôture (a)	6,3	11,4
Variation	1,0	(5,0)
(a) dont :		
Disponibilités		
Activité non poursuivies	-	0,2
Activité poursuivies	6,3	11,2
Valeurs mobilières de placement		
Activité non poursuivies	-	-
Activité poursuivies	-	-
Total	6,3	11,4

* En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2011 ont été retraités de manière à présenter les activités non poursuivies (Eden Games) sur une ligne séparée.

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

La variation des capitaux propres consolidés s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Titres autodétenus	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres, part groupe	Minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Au 31 mars 2011	24,3	257,8	(0,1)	(264,7)	(21,2)	(3,9)	0,1	(3,8)
Résultat de la période				(9,7)		(9,7)		(9,7)
Variation de l'écart de conversion					2,2	2,2		2,2
Résultat global				(9,7)	2,2	(7,5)		(7,5)
Augmentation de capital	0,2	(0,2)				-		-
Exercice de BSA						-		-
Emission des ORANE	0,5	(0,5)				-		-
Paiements en actions				0,7		0,7		0,7
Cession de Cryptic Studios (1)				(3,1)		(3,1)		(3,1)
Autres variations						-		-
Au 30 septembre 2011	25,0	257,1	(0,1)	(276,8)	(19,0)	(13,8)	0,1	(13,7)
Résultat de la période				6,0		6,0		6,0
Variation de l'écart de conversion					(0,8)	(0,8)		(0,8)
Résultat global				6,0	(0,8)	5,2		5,2
Augmentation de capital	(12,5)	12,5				-		-
Exercice de BSA						-		-
Emission des ORANE	2,2	(2,2)				-		-
Paiements en actions				1,0		1,0		1,0
Autres variations						-		-
Au 31 mars 2012	14,7	267,4	(0,1)	(269,8)	(19,8)	(7,6)	0,1	(7,5)
Résultat de la période				(2,0)		(2,0)		(2,0)
Variation de l'écart de conversion					(1,6)	(1,6)		(1,6)
Résultat global				(2,0)	(1,6)	(3,6)		(3,6)
Augmentation de capital						-		-
Exercice de BSA						-		-
Emission des ORANE						-		-
Paiements en actions				(0,4)		(0,4)		(0,4)
Autres variations						-		-
Au 30 septembre 2012	14,7	267,4	(0,1)	(272,2)	(21,4)	(11,6)	0,1	(11,5)

(1) Le 9 août 2011, la cession de 100 % de Cryptic Studios, Inc a été finalisée. Selon les termes de l'accord (« Stock Purchase Agreement ») annoncé le 31 mai 2011, Atari a reçu de la part de Perfect World un produit global d'environ 35 millions d'euros en numéraire. Atari a utilisé le bénéfice de cette vente pour rembourser la ligne de crédit BlueBay à hauteur de 21,6 millions d'euros (ramenant la ligne de crédit à 24,2 millions d'euros) et le solde pour financer les activités d'Atari et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie. La cession du studio a eu un impact négatif de 3,1 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés.

Atari (« la Société » ou « le Groupe ») est cotée à Euronext Paris au compartiment C (code ISIN : FR0010478248, symbole : ATA).

Atari (www.atari.com) est une société globale de divertissement interactif et de licences multi-plateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et gère un portefeuille de plus de 200 franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, Test Drive®, Backyard Sports® et RollerCoaster Tycoon®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs, disponibles en ligne (via un navigateur web, sur Facebook et en téléchargement), sur les « smartphones », les tablettes et les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de Microsoft, Nintendo et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres médias, des produits dérivés et l'édition.

Le siège social de la Société est situé au 78, rue Taitbout – 75009 Paris (France).

Les états financiers consolidés résumés sont présentés en millions d'euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 24 octobre 2012 et le 29 novembre 2012.

1.1. PRINCIPES APPLIQUÉS AUX ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Les états financiers consolidés du Groupe Atari au 30 septembre 2012 ont été établis :

- conformément aux normes IAS/IFRS et à leurs interprétations, telles qu'appliquées à la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012 et approuvées par l'Union européenne ;
- conformément à la norme IAS 34, « Information financière intermédiaire » ;
- selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués au 31 mars 2012.

S'agissant d'états financiers résumés, ils ne comprennent pas toutes les informations requises par les normes IFRS pour les états financiers annuels. Ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2012, tels que présentés dans le rapport annuel déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2012 sous le numéro D12-0770.

Le Groupe a choisi de ne pas anticiper l'application des normes et interprétations qui deviendra obligatoire pour la préparation des états financiers consolidés des périodes closes le 31 mars 2013 ou postérieurement (voir note 1.3 ci-dessous).

■ Changement de présentation pour la clôture 2011/2012

La direction de la Société a décidé, en liaison avec l'évaluation de ses secteurs opérationnels, que la part des activités mobiles et de jeux sociaux du secteur opérationnel « Activités numériques » devrait donner lieu à un changement de présentation et être présentée sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes. Par souci de cohérence dans la présentation, la Société a tenu compte des chiffres d'affaires respectifs de distribution numérique de la même manière et retraité en conséquence les comptes de l'exercice 2011/2012, sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

L'exercice 2011/2012 était la première année où les recettes des « activités numériques » étaient significatives. En tant que tel la Société a évalué sa politique de constatation des produits tel que requis par la norme IAS 18.8. Les contrats passés avec les différents acteurs du marché, notamment Apple, Android et Facebook, stipulent que ces acteurs sont des agents à la transaction, et que tous les risques et avantages significatifs liés à la transaction restent supportés par la société Atari. D'autre part, les prix de vente des applications sont fixés par la société, et non par l'agent. Sur la base de ces faits, Atari traite dorénavant les revenus de distribution « mobile, social, et numérique » en montants bruts avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des marchandises vendues.

Le Groupe a également effectué une recherche quant au traitement de ces revenus par ses concurrents. La majorité des pairs sont des entreprises privées qui ne publient pas leurs états financiers, mais dans les conversations informelles qui ont eu lieu, il a été noté qu'il n'y avait pas d'uniformité dans les traitements.

Afin de pouvoir comparer les états financiers au 30 septembre 2012, la Société a retraité les comptes au 30 septembre 2011 sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

1.2. APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Afin de disposer des financements nécessaires à son exploitation au cours de l'exercice 2012/2013 (et au-delà) et de renforcer ses capitaux propres, la stratégie du Groupe se concentre sur quatre priorités :

- renforcer et monétiser les jeux numériques d'Atari : la stratégie d'Atari se concentre sur le segment numérique, dont la croissance est la plus forte du secteur des jeux vidéo, en particulier sur les jeux mobiles en tant que cœur de métier, tout en se concentrant également sur les jeux en ligne dans le cadre d'initiatives multiplateformes,
- promouvoir le portefeuille de marques et de propriétés intellectuelles d'Atari par l'octroi de licences et des partenariats stratégiques,
- rester opportuniste sur le marché de la distribution physique pour promouvoir les propriétés intellectuelles d'Atari,
- se concentrer sur la rentabilité.

Par conséquent, le Groupe a préparé ses comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation en se basant principalement sur les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie de l'exercice 2012/2013 générés par les activités numériques en ligne avec le business plan pour l'exercice à venir,
- Extension de la maturité de la ligne de crédit accordée par BlueBay au-delà du 31 décembre 2012 à hauteur du montant de la ligne à la date de l'extension,
- De plus, si la restructuration de la dette et des capitaux propres du Groupe est finalisée comme décrit dans la note 2.1, le Groupe rembourserait et éteindrait la ligne de crédit. Dans cette hypothèse, la Direction Générale estime que les ressources financières de la Société seront suffisantes pour couvrir ses dépenses opérationnelles et ses investissements au titre des 12 prochains mois (c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2013).

La Direction Générale de la Société considère que les hypothèses retenues sont raisonnables. Néanmoins, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique dans un contexte de difficultés économiques, les résultats sont susceptibles de ne pas être conformes aux prévisions. De telles circonstances pourraient avoir pour effet de limiter la capacité de la Société à financer ses opérations en cours, et se traduire par un ajustement de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

Sur la base des mesures et hypothèses énoncées ci-dessus ainsi que du budget des douze prochains mois, la Direction Générale estime que les ressources financières de la Société - y compris l'extension de la ligne de crédit, mentionnée plus haut, seront suffisantes pour couvrir ses dépenses opérationnelles et ses investissements au titre des 12 prochains mois (c'est-à-dire pour les 12 mois se terminant au 30 septembre 2013). Dans l'hypothèse où la restructuration de la dette et des capitaux propres, telle que décrite dans la note 2.1., et que les ressources financières du Groupe ne seraient pas suffisantes, la Direction Générale estime que la ligne de crédit sera étendue au-delà du 31 décembre 2012.

1.3. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS IFRS EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2012

Au 30 septembre 2012, les nouvelles normes et interprétations IFRS entrées en vigueur le 1er avril 2012 n'ont eu aucun impact sur les états financiers du Groupe Atari. Elles sont décrites dans la Synthèse des principes comptables importants à la note 2.1 « Principes généraux », dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2012 (page 51 du Rapport annuel de l'exercice 2011/2012 déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2012 sous le numéro D.12-0770), qui peut être téléchargé sur le site internet de la <http://www.atari.com/fr/corporate/publications-financières>.

1.4. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers consolidés selon les normes IFRS impose au Groupe d'effectuer certaines estimations et hypothèses qu'il juge raisonnables et réalistes. Ces estimations et hypothèses ont un impact sur la valeur de l'actif et du passif, des capitaux propres, du résultat et des éléments d'actif et de passif éventuels, telle qu'indiquée à la date du bilan.

Les états financiers consolidés ont donc été préparés en tenant compte de la crise financière et économique actuelle et sur la base d'informations sur le marché à la date du bilan. Les effets immédiats de la crise ont été pris en considération, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments d'actif tels que les stocks, les créances commerciales, et de passif. En ce qui concerne les éléments d'actif à long terme tels que les

immobilisations incorporelles (goodwill et marques, en particulier), il a été pris pour hypothèse que la crise serait de durée limitée. La valeur de ces éléments d'actif a été évaluée à la fin de chaque période, sur la base des perspectives économiques à long terme et de la meilleure estimation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite sur les flux de trésorerie futurs.

Les estimations peuvent être révisées suite à tout changement des circonstances sur lesquelles elles reposaient ou lorsque des nouvelles informations se font jour. Les résultats réels peuvent différer des estimations et des hypothèses appliquées.

Les principales estimations et hypothèses utilisées pour préparer les états financiers consolidés concernent généralement l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles, des impôts différés et des provisions pour risques et charges, des retours et remises et de la perte de valeur des créances commerciales.

Le goodwill est soumis à des tests de perte de valeur le 31 mars de chaque année ou plus souvent s'il y a une indication d'une potentielle perte de valeur. La méthode des flux de trésorerie actualisés appliquée à la détermination de la juste valeur des unités génératrices de trésorerie nécessite un degré substantiel de jugement, car elle repose sur un certain nombre de facteurs, dont des estimations des flux de trésorerie futurs reposant sur l'hypothèse de croissance de l'activité, de taux d'actualisation et d'autres variables.

NOTE 2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PÉRIODE

2.1 ATARI SA ET BLUEBAY SONT PARVENUS À UN ACCORD POUR LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE ET DU CAPITAL DU GROUPE

Le 28 septembre 2012, Atari SA (la « Société ») et ses actionnaires principaux, The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited (ensemble « BlueBay »), sont parvenus à un accord à la suite de leurs négociations relatives à la restructuration de la dette et du capital du groupe Atari.

Cet accord a été amendé le 26 octobre 2012 afin de spécifier les modalités de mise en place des principes définis initialement.

Cet accord est la première étape d'un plan général de restructuration financière globale qui sera présenté aux actionnaires de la Société à l'occasion d'une Assemblée Générale Extraordinaire à venir, avec un objectif de finalisation d'ici la fin de l'année. Ce plan comprendra notamment une augmentation du capital d'un montant de 20 millions d'euros pour financer le remboursement en numéraire du Contrat de Crédit octroyé par BlueBay et le développement de la Société. Une souscription à hauteur de 10 millions d'euros sera ouverte à tous les actionnaires et un montant maximum de 10 millions d'euros sera réservé à certains investisseurs financiers spécifiques.

Cette restructuration financière représenterait une étape majeure pour la Société dans la mesure où, à la date de réalisation des opérations, la Société bénéficierait :

- 1/ d'un groupe d'actionnaires plus équilibré, comprenant des actionnaires financiers et institutionnels stables,
- 2/ d'un bilan financier renforcé dépourvu de dette au titre du Contrat de Crédit et avec une meilleure position de trésorerie disponible,
- 3/ d'une structure capitalistique simplifiée composée principalement d'actions ordinaires à travers un retraitement des ORANEs (voir ci-dessous)

Ce plan de restructuration s'inscrit dans la ligne des rigoureuses restructurations opérationnelles d'Atari et de sa nouvelle stratégie visant à se concentrer sur les jeux digitaux et les licences. Après des années de pertes conséquentes issues de son activité de distribution de détail à faibles marges, la Société est à nouveau rentable grâce à sa réorientation vers les jeux digitaux, les revenus provenant des licences et une stricte politique de gestion des coûts. La Société s'est récemment positionnée sur le marché des jeux mobiles et envisage de sortir 4 à 6 nouveaux titres dans les six prochains mois. Cette stratégie fait suite au succès de son premier titre, Atari's Greatest Hits, qui a récolté plus de huit millions de téléchargements à ce jour.

BlueBay détient à ce jour dans le groupe Atari (i) 8.616.298 actions ordinaires représentant environ 29,2% du capital social émis de la Société, (ii) des ORANEs remboursables en un nombre total de 34.650.399 actions de la Société et 1.663.292 bons de souscription d'actions hors la monnaie expirant le 31 décembre 2012, et (iii) un contrat de crédit d'un montant de 20,9 millions d'euros avec Atari Europe (le "Contrat de Crédit").

L'accord de restructuration, conclu sur une base non-exclusive entre BlueBay et la Société arrête les principes

suivants :

1/ Le Contrat de Crédit d'un montant de 20,9 millions d'euros serait intégralement éteint (en principal et intérêts) dans la mesure où The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited abandonnerait 10,9 millions d'euros de créances sous réserve que la Société lui rembourse les 10 millions d'euros restants ;

2/ BlueBay soutiendrait les mesures de suppression (ou de quasi-suppression) de l'effet dilutif des ORANes qu'il détient, afin de simplifier la structure capitalistique de la Société.

En conséquence, et conformément aux termes de l'Accord de Restructuration, la Société s'est engagée à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir au plus tard le 30 novembre 2012, en vue notamment d'obtenir l'autorisation de mettre en œuvre les étapes suivantes :

1/ une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires d'un montant minimal de 10 millions d'euros, dont la souscription serait ouverte à tous les actionnaires (l'« Augmentation de Capital avec maintien du DPS »). L'Augmentation de Capital avec maintien du DPS se fera à un prix présentant une décote de 47% par rapport au cours de clôture de la séance de bourse du 27 septembre 2012 (soit EUR 0,60) et sera intégralement garantie conformément à un contrat de placement à conclure avec la banque conseil de la Société au plus tard le 15 novembre 2012.

2/ une augmentation de capital d'un montant maximal de 10 millions d'euros dont la souscription serait réservée à certains investisseurs financiers (l'« Augmentation de Capital Réservee ») devant être identifiés à la suite d'un processus structuré permettant la mise en place d'un actionnariat diversifié comprenant des investisseurs financiers et/ou des investisseurs institutionnels et le financement du développement futur de la Société. Le prix d'une action émise dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee ne sera pas inférieur au prix des actions offertes dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS.

3/ une opération visant à permettre aux porteurs d'ORANes qui le souhaitent, et notamment BlueBay, d'apporter leurs ORANes en échange d'un nombre limité d'actions, ou toute autre opération similaire aboutissant au même résultat ;

Ces augmentations de capital auront lieu dès que les actionnaires et les autorités compétentes auront donné leur accord. Dans le respect de la réglementation applicable, BlueBay votera en faveur de ces augmentations de capital.

Dans la mesure où BlueBay ne souscrira pas aux augmentations de capital susvisées, la participation directe de BlueBay sera diluée et représenterait environ 14% du capital dans l'hypothèse où l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS et l'Augmentation de Capital Réservee seraient intégralement souscrites et dans la mesure où l'effet dilutif des ORANes existantes détenues par BlueBay serait supprimé (ou quasiment supprimé).

Le 15 novembre 2012, les parties à l'accord de restructuration ont convenu que la Société, au plus tard le 31 Décembre 2012, aurait conclu une convention de souscription, ou obtenu un engagement de souscription irrévocable, relatives aux augmentations de capital et obtenu le visa de l'AMF sur le prospectus correspondant. Les parties ont également reconnu que, compte tenu des discussions en cours entre la Société et les investisseurs institutionnels et financiers, les résolutions nécessaires, le cas échéant, pour une augmentation de capital réservée, serait soumises à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra après le 30 Novembre, 2012 Réunion extraordinaire des actionnaires.

2.2. CESSION DE LA PARTICIPATION DU GROUPE DANS GAME ONE SAS

En avril 2012, Atari et Viacom ont conclu un accord par lequel Atari a cédé sa participation de 38,6 % dans GameOne à Viacom, pour un prix d'achat en numéraire d'environ 5,9 millions d'euros. Cette transaction s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'Atari qui se focalise sur ses principaux actifs dans les jeux. La majorité des revenus de la transaction ont été utilisés à des fins « corporate » et pour la réduction de la dette. La cession a généré une plus-value qui a été comptabilisée au premier semestre de l'exercice 2012/2013.

2.3. EXTENSION DE LA MATURITÉ DE LA LIGNE DE CRÉDIT

En juin 2012, la Société et BlueBay se sont accordés sur l'extension du 30 juin 2012 au 31 décembre 2012 de la maturité de la ligne de crédit de 20,9 millions d'euros. L'accord de restructuration a repoussé cette date au 31 décembre 2012.

2.4. MODIFICATION DE L'ACCORD DE DISTRIBUTION ENTRE ATARI EUROPE ET NAMCO BANDAI GAMES EUROPE

Atari Europe et Namco Bandai Games Europe SAS (Namco Bandai) avaient signé un partenariat stratégique de distribution, suite à la cession des activités de distribution européennes et asiatiques d'Atari à Namco Bandai Games Europe SAS, réalisé en deux phases, en février 2009 et juillet 2009. Les parties ont conclu un accord lié à ce partenariat de distribution dans lequel Namco Bandai dispose, jusqu'au 30 septembre 2013, de droits exclusifs de distribution réduits à un sous-ensemble spécifique de jeux vidéo.

NOTE 3 – INFORMATION SECTORIELLE

Les principaux agrégats du compte de résultat des activités poursuivies selon la segmentation du Groupe s'analysent ainsi :

	30-sept-12				Groupe
	Numérique	Distribution physique	Licences	« Corporate » et autres	
Chiffre d'affaires	4,1	6,4	0,4	-	10,9
Marge brute	2,4	2,2	0,4	-	5,0
Résultat opérationnel courant	(1,7)	(0,6)	0,1	(2,2)	(4,4)
Coûts de restructuration et autres coûts d'exploitation	-	-	-	(1,4)	(1,4)
Résultat opérationnel	(1,7)	(0,6)	0,1	(3,6)	(5,8)
Coût de l'endettement financier					(1,3)
Autres produits et charges					1,8
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence					-
Impôt sur les bénéfices					-
Résultat net des activités poursuivies					(5,3)
Résultat net des activités non poursuivies					3,3
Résultat de l'exercice					(2,0)
Intérêts minoritaires					-
Résultat net (part du groupe)					(2,0)

	30-sept-11				Groupe
	Numérique	Distribution physique	Licences	« Corporate » et autres	
Chiffre d'affaires	10,3	6,4	2,9	-	19,6
Marge brute	7,6	4,9	2,9	-	15,4
Résultat opérationnel courant	2,0	(2,3)	2,2	(2,7)	(0,7)
Coûts de restructuration et autres coûts d'exploitation	-	-	-	(0,7)	(0,7)
Résultat opérationnel	2,0	(2,3)	2,2	(3,4)	(1,4)
Coût de l'endettement financier					(2,2)
Autres produits et charges					(0,5)
Impôt sur les bénéfices					-
Résultat net des activités poursuivies					(4,1)
Résultat net des activités non poursuivies					(4,1)
Résultat de l'exercice					(8,2)
Intérêts minoritaires					-
Résultat net (part du groupe)					(8,2)

Au 30 septembre 2012, la répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

	1er semestre	% du chiffre
<i>En million d'euros</i>	2012/2013	d'affaires
Amérique du Nord	8,3	75,8%
Europe	2,4	21,9%
Autre	0,2	2,2%
Total	10,9	100,0%

Cette répartition est établie en fonction des informations disponibles à cette date et d'estimations de la direction. Le Chiffre d'affaires réalisé sur la zone US représente le chiffre d'affaires de distribution et de licences réalisé par Atari Inc. sur cette zone géographique. Le chiffre d'affaires réalisé via des plateformes tierces de distribution numérique est alloué par zone géographique sur la base de la localisation des clients finaux, lorsque celle-ci est connue, et par zone de localisation géographique de la plateforme dans les autres cas.

NOTE 4 – GOODWILL

4.1. EVOLUTION SUR LA PERIODE

L'évolution des goodwill sur la période se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
Au 31 mars 2011	5,4
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-
Différence de conversion	0,4
Autres variations	-
Au 31 mars 2012	5,8
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-
Différence de conversion	0,2
Autres variations	-
Au 30 septembre 2012	6,0

4.2. TESTS DE PERTE DE VALEUR

Un test de perte de valeur a été effectué au cours de la période, en comparant la valeur nette comptable de l'activité « Distribution Edition aux États-Unis » à sa valeur d'utilité.

Selon IFRS 3 (regroupement d'entreprises), les goodwill ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Ce test est habituellement effectué en mars de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe, et a été effectué pour le présent arrêté semestriel. En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel sous le libellé « Dépréciation des Goodwill ».

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, aux actifs nets correspondants. Au 30 septembre 2012, cette valeur recouvrable correspond, pour l'UGT Distribution Edition Zone US, à la valeur d'utilité des actifs concernés et est essentiellement déterminée à partir des flux de trésorerie d'exploitation futurs basés sur l'activité des quatre prochaines années et complétée par une projection actualisée sur l'année suivante ainsi que d'une valeur terminale.

Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a fondé ses projections de flux de trésorerie portent sur le taux d'actualisation, les taux de croissance, les prévisions d'évolution des prix de vente et des coûts d'exploitation.

La Direction a déterminé le taux d'actualisation sur la base d'un coût moyen pondéré du capital reflétant l'estimation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques attachés aux différentes unités génératrices de trésorerie. Compte tenu de la répartition actuelle des activités du Groupe, de la répartition des goodwill par unité génératrice de trésorerie ainsi que de la prime de risque général attaché

au Groupe prise en compte dans le taux d'actualisation, l'utilisation d'un taux unique pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie a été estimée suffisante dans le cadre du test de dépréciation. Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt, comme requis par la norme IAS 36.

Le Groupe a préparé les projections de flux de trésorerie sur la base, d'une part, du budget 2012/2013 et, d'autre part, du business plan. Les taux de croissance retenus dans le business plan reflètent les meilleures estimations de la Direction qui reposent notamment sur une hypothèse de croissance de l'activité Online et sur une structure de coût comparable à celle de l'exercice 2011/2012.

Les principaux paramètres retenus sont résumés dans le tableau suivant :

30-sept.-12		31-mars-12	
Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
15,00%	3,00%	15,00%	3,00%

Au 30 septembre 2012, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini est la suivante :

Unité génératrice de trésorerie

	Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable	Impact d'une augmentation/ diminution d'un point de			
		Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
		+1 pt.	-1 pt.	+1 pt.	-1 pt.
(En millions d'euros)					
30-sept.-12	59,7	-4,6	5,4	3,6	-3,1
31-mars-12	76,4	-7,3	8,6	5,8	-4,9

Ce test n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill.

Comme indiqué au § 1.2 ci-dessus, si la prévision n'était pas réalisée, des ajustements de la valeur pourraient devoir être comptabilisés en immobilisations incorporelles.

4.3. RÉPARTITION DES GOODWILL PAR UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE (UGT)

La valeur nette des goodwill se répartit ainsi :

En millions d'euros	TOTAL
Au 30 septembre 2012	6,0
Au 31 mars 2012	5,8

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et leurs évolutions se présentent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jeux	Marques	Licences	Logiciels	Autres	Total
Valeur brute						
1er avril 2012	28,1	15,2	52,6	23,4	4,7	124,0
Variation de périmètre						-
Acquisitions / Augmentations	-	-	1,9	-	-	1,9
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-
Autres variations	0,4	1,2	0,8	0,2	(0,6)	2,0
30 septembre 2012	28,5	16,4	55,3	23,6	4,1	127,9
Amortissements et provisions						
1er avril 2012	(25,8)	(13,4)	(47,5)	(23,4)	(4,7)	(114,8)
Variation de périmètre						-
Dotations de l'exercice	(0,5)	-	(1,6)	-	-	(2,1)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Cessions/Diminutions	-	-	-	-	-	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-
Autres variations	(0,4)	(1,2)	(1,2)	(0,2)	0,6	(2,4)
30 septembre 2012	(26,7)	(14,6)	(50,3)	(23,6)	(4,1)	(119,3)
Valeur nette						
1er avril 2012	2,3	1,8	5,1	-	-	9,2
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	(0,5)	-	0,3	-	-	(0,2)
Cessions / Reprises	-	-	-	-	-	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(0,4)	-	-	(0,4)
30 septembre 2012	1,8	1,8	5,0	-	-	8,6

La valeur des jeux en cours de production capitalisés s'élève à 1,7 millions d'euros au 30 septembre 2012. Les autres changements correspondent essentiellement à des variations des taux de change.

Les charges d'amortissement et les provisions pour perte de valeur des immobilisations incorporelles comptabilisées dans le compte de résultat consolidé s'élèvent à 2,2 millions d'euros pour la période close le 30 septembre 2012, contre 3,3 millions d'euros pour la période close le 30 septembre 2011.

Rien n'indiquait que les immobilisations incorporelles devaient faire l'objet d'une perte de valeur et aucun événement déclencheur n'est intervenu à la connaissance de la direction. Comme indiqué au § 4.2 ci-dessus, si la prévision n'était pas réalisée, des ajustements de la valeur pourraient devoir être comptabilisés en immobilisations incorporelles.

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Au 30 septembre 2012, hors actions propres, la Société avait 29 528 901 actions émises et en circulation, entièrement libérées, d'une valeur nominale d'0,5 euro chacune. La variation du nombre d'actions en circulation se présente ainsi :

(en unités)	30 septembre 2012	31 mars 2012
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	29 480 934	24 326 500
Augmentation de capital	-	223 000
Exercice de BSA	34	138
Conversion d'ORANES	47 933	4 931 296
Variation des actions auto détenues	-	-
Nombre d'actions en circulation à la clôture	29 528 901	29 480 934

Les variations intervenues au cours de la période reflètent les éléments suivants :

- L'exercice de 26 bons de souscription d'actions attribués en 2009, entraînant l'émission de 34 actions nouvelles.
- La conversion de 1 755 ORANE en 47 933 actions nouvelles.

NOTE 7 – ENDETTEMENT

7.1. ENDETTEMENT PAR NATURE

L'endettement financier du Groupe et sa variation se détaillent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Océanes 2011	Océanes 2020	Oranes	Ligne de crédit BlueBay	Emprunts et dettes financières divers	Total
Courant				24,2		24,2
Non courant		0,6	1,4			2,0
Endettement au 31 mars 2012	-	0,6	1,4	24,2	-	26,2
Variation durant la période						
Augmentation					0,5	0,5
Remboursement				(3,3)		(3,3)
Application IAS 32/39 et augmentation des intérêts courus			0,3			0,3
Différence de conversion						-
Endettement au 30 septembre 2012	-	0,6	1,7	20,9	0,5	23,7
Courant				20,9	0,5	21,4
Non courant		0,6	1,7			2,3
Endettement au 30 septembre 2012	-	0,6	1,7	20,9	0,5	23,7

Au 30 septembre 2012, les autres emprunts et dettes s'élevaient à 0,5 million d'euros, représentant les intérêts relatifs à la ligne de crédit BlueBay.

■ Ligne de crédit BlueBay

Au 30 septembre 2012, le montant de la ligne de crédit était de 20,9 millions d'euros disponibles en numéraire. Le taux d'intérêt appliqué aux tirages était l'EURIBOR à trois mois + 900 points de base. En juin 2012, la Société et BlueBay se sont accordés sur l'extension au 31 décembre 2012 de la maturité d'une ligne de crédit de 20,9 millions d'euros. Suite à l'accord de restructuration détaillé en note 2.1, la ligne de crédit BlueBay devrait être intégralement remboursée à l'issu de la transaction considérée.

Au 30 septembre 2012 et au 31 mars 2012, la ligne était utilisée comme suit :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	31 mars 2012
Ligne de crédit court terme et moyen terme (historique)	-	-
Nouvelle ligne de crédit (numéraire)	21,4	24,2
Sous-total	21,4	24,2
Nouvelle ligne de crédit (Stand-by)	-	-
Total de la ligne Bluebay utilisée	21,4	24,2

■ OCEANE 2003-2009 DEVENUES OCEANE 2003-2020

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,02 action en décembre 2004, pour prendre en considération l'attribution de BSA gratuits à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207C O246 daté du 2 février 2007) ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 OCEANE 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des OCEANE qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 0,024 actions pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions. En février 2009, ce ratio a été une nouvelle fois ajusté à 0,02416, suite à l'émission de droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA de décembre 2008.

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date. Au 31 mars 2012, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2020.

■ ORANE 2008

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables, après prise en compte de l'opération de regroupement d'actions, en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

En décembre 2008, la Société a initié une offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre

part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en date du 4 février 2009, le remboursement d'une ORANE 2008 donnait lieu à l'attribution de 8,94 actions nouvelles ou existantes. Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2008 donne désormais lieu à l'attribution de 9,97 actions nouvelles ou existantes.

Il y avait, au 30 septembre 2012, 4 827 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 48 125 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,2 % au 30 septembre 2012.

■ **ORANE 2009 (ISIN FR0010690081)**

En janvier 2009, la Société a émis 405 438 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE) à échéance au 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40,5 millions d'euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables en 26,26 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 29,29 actions nouvelles ou existantes.

Au 30 septembre 2012, 366 079 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 722 454 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,3 % au 30 septembre 2012. A noter qu'au 30 septembre 2012, BlueBay détient environ 93% des ORANES en circulation. En cas de succès de l'opération envisagée décrite en note 2.1 des Comptes semestriels consolidés, l'impact dilutif des ORANES devrait être très significativement réduit, voire être quasi-nul.

■ **ORANE 2009 (ISIN FR0010696153)**

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange, impliquant l'émission de 1 479 871 ORANE 2009. Les ORANE 2009 sont assorties des mêmes conditions que les ORANE 2008, à l'exception du ratio de conversion qui est de 17 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2009 (au lieu de 8,91 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2008, après ajustement). Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 18,96 actions nouvelles ou existantes.

Au 30 septembre 2012, 1 102 859 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 910 207 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,8 % au 30 septembre 2012. A noter qu'au 30 septembre 2012, BlueBay détient environ 99% des ORANES en circulation. En cas de succès de l'opération envisagée décrite en note 2.1 des Comptes semestriels consolidés, l'impact dilutif des ORANES devrait être très significativement réduit, voire être quasi-nul.

■ **ORANE 2010 (ISIN FR0010833053)**

En décembre 2009, Atari a lancé une opération financière, finalisée en janvier 2010, résultant de l'attribution gratuite à ses actionnaires de BSA leur permettant de souscrire, au choix des porteurs de BSA, des actions nouvelles et/ou obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (les « ORANE 2010 »), dans les conditions décrites dans le prospectus qui a reçu le visa numéro 09-367 de l'AMF le 10 décembre 2009.

En janvier 2010, Atari SA a procédé à l'émission de 156 428 obligations remboursables en actions nouvelles existantes (les « ORANE 2010 », ISIN FR0010833053), ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15,6 millions d'euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 26,39 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Au 30 septembre 2012, 154 745 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 083 721 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le

capital de la Société de 13,8 % au 30 septembre 2012. A noter qu'au 30 septembre 2012, BlueBay détient environ 99% des ORANes en circulation. En cas de succès de l'opération envisagée décrite en note 2.1 des Comptes semestriels consolidés, l'impact dilutif des ORANes devrait être très significativement réduit, voire être quasi-nul.

7.2. ENDETTEMENT PAR MATURITE

Les emprunts du Groupe par maturité se ventilent ainsi :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	30 septembre 2013		30 septembre 2014		30 septembre 2015		30 septembre 2016		30 septembre 2017 et au-delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	2,3		0,8		0,8		0,1			0,6	-	0,6	1,7
Emprunts bancaires	21,4	20,9	0,5									20,9	0,5
Autres emprunts et dettes financières divers												-	-
Total passifs financiers	23,7	20,9	1,3	-	0,8	-	0,1	-	-	0,6	-	21,5	2,2

La dette de 22,2 millions d'euros venant à échéance avant le 30 septembre 2013 correspond principalement au montant tiré dans le cadre de la ligne de crédit BlueBay (20,9 millions d'euros). La date d'échéance de cette dette est le 31 décembre 2012.

7.3. ENDETTEMENT PAR DEVISE

La répartition par devise des emprunts du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	31 mars 2012
Devises de l'Union Monétaire Européenne	23,7	26,2
Dollars américains	-	-
Autres devises	-	-
Total	23,7	26,2

7.4. ENDETTEMENT PAR TAUX D'INTÉRÊT (FIXE – VARIABLE)

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	March 31, 2012
Taux variable	21,4	24,2
Taux fixe	2,3	2,0
Total	23,7	26,2

Au 30 septembre 2012, la part à taux fixe de l'endettement était principalement constituée des intérêts capitalisés jusqu'à l'échéance pour les OCEANE 2020 et les ORANE

Au 30 septembre 2012, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base aurait entraîné l'augmentation de la charge d'intérêt de 0,1 million d'euros, contre 0,2 million d'euros au 31 mars 2012.

NOTE 8 – FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au 30 septembre 2012 et au 31 mars 2012, les frais de recherche et développement se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (1) (6 mois)
Charge d'amortissement et de dépréciation des jeux immobilisés	1,2	3,1
Testing, Contrôle qualité et localisation	0,2	0,3
Coûts de pré-production	-	0,0
Autres charges de R&D	2,1	2,5
Frais de Recherche et Développement	3,5	5,9

(1) En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat au 30 septembre 2011 a été retraité de manière à présenter les activités non poursuivies (Eden Games) sur une ligne séparée.

NOTE 9 – PAIEMENTS EN ACTIONS

9.1. CHARGES DE LA PÉRIODE

La charge au titre des paiements en actions s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (1) (6 mois)
Attributions gratuites d'actions Atari SA	0,3	-0,7
Plans de stock options Atari SA	0,1	
Plans de stock options Atari, Inc.		
Cotisation patronale sur stocks options		
Bonus "incentive"		
Charge constatée au titre des paiements fondés sur des actions	0,4	(0,7)

(1) En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat au 30 septembre 2011 a été retraité de manière à présenter les activités non poursuivies (Eden Games) sur une ligne séparée.

9.2. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

La Société peut attribuer des options de souscription d'actions à ses dirigeants et cadres supérieurs, ainsi qu'à d'autres collaborateurs, au titre de leur contribution à la performance du Groupe. À la date d'attribution, le prix d'exercice de l'option fixé est proche du cours auquel s'échangent les actions de la Société. Les options attribuées ont une durée de vie de huit ans et une période d'acquisition comprise entre zéro et trois ans.

Les données relatives aux options de souscription d'actions de la Société sont récapitulées ci après :

	2012-2013		2011-2012	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen
Nombre d'options non levées à l'ouverture	50 083	15,0	53 360	7,8
Allouées	225	1,2	40	3,0
Annulées	(62)	4,6	(315)	4,1
Exercées			-	-
Caduques	(1 194)	68,6	(3 002)	160,0
Nombre d'options non levées à la clôture	49 052	13,6	50 083	15,0
Dont exerçables	-	-	-	-

Au 30 septembre 2012, toutes les options attribuées ont des prix d'exercice supérieurs au cours du marché.

Un produit de 0,1 millions d'euros a été constaté au 30 septembre 2012 pour les plans d'options de souscription d'actions. Ces plans n'avaient aucun sur les comptes pour la période close le 30 septembre 2011.

9.3. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ATTRIBUÉES PENDANT LA PÉRIODE

Des options ont été attribuées au cours de l'exercice à des dirigeants et des cadres qui ont contribué à la performance du Groupe. Comme expliqué dans la note 2.17 aux états financiers consolidés 2011/2012, la juste valeur des options est calculée à la date d'attribution par application du modèle de fixation du prix des options de Black & Scholes. Les variations ultérieures de la juste valeur ne sont pas comptabilisées.

Le Groupe a utilisé les principales hypothèses suivantes pour déterminer la juste valeur des options attribuées par la Société au cours de l'exercice 2012/2013 :

Principales hypothèses	2011-2012	2010-2011	2010-2011	2010-2011
	# 1	# 1	# 2	# 3
Modèle de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Prix de l'action à la date de l'attribution	€3,03	€5,26	€3,96	€4,03
Prix d'exercice à la date d'attribution (par action)	€4,00	€5,16	€4,28	€4,00
Volatilité attendue	72,00%	92,98%	81,30%	72,00%
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	2,38%	2,05%	1,62%	1,17%
Taux de dividende attendu	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	€1,25	€3,14	€1,86	€1,93

La volatilité mesure la propension de la valeur d'un actif à varier significativement. Plus la valeur d'un actif connaît des variations substantielles sur une brève période, plus sa volatilité est élevée. Selon la norme IFRS 2, la volatilité est mesurée par la prise en considération des fluctuations historiques du prix des actions sous-jacentes sur une période égale à la durée de vie prévue des options. Sur la base de l'historique des distributions du Groupe, aucun paiement de dividende n'est pris en considération.

Le taux d'intérêt sans risque correspond au taux d'intérêt des emprunts d'État (OAT) de même maturité que la durée de vie estimée des options aux différentes dates d'attribution.

9.4. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

125.000 droits à des actions de préférence ont été attribués au premier semestre de l'exercice 2012/2013 à des dirigeants et cadres ayant contribué à la performance du Groupe et 284 784 droits ont été annulés suite à des départs ou la non-réalisation de critères de performance (plan de mai 2011)

Pour que les droits sur les actions de performance soient acquis, leurs bénéficiaires doivent faire partie du Groupe à la date définitive d'acquisition ; les attributions sont conditionnées à la réalisation de critères de performance. Dans le cas où le bénéficiaire quitterait le Groupe, les actions de préférence attribuées mais non acquises sont perdues pour le dirigeant et annulées par la Société. Après la période d'acquisition, les actions doivent être conservées pendant deux ans.

Le tableau ci-après présente une synthèse des mouvements ayant affecté les droits à des actions de performance attribués au cours du premier semestre 2012/2013 et de l'exercice 2011/2012:

	30 septembre 2012	31 mars 2012
Nombre d'actions de performance attribuées à l'ouverture	1 787 200	223 000
Attribution	125 000	1 937 290
Annulation	(435 739)	(150 090)
Acquisition définitive		(223 000)
Nombre d'actions de performance attribuées à la clôture	1 476 461	1 787 200

Les annulations d'actions de performance correspondent pour 284.784 actions à la non-réalisation de critères de performance, et pour 150.955 actions à des départs sur la période.

Un produit de 0,5 million d'euros liée aux plans d'attribution d'actions de performance a été comptabilisé pour la période close le 30 septembre 2012, contre une charge de 0,7 millions d'euros pour la période close le 30 septembre 2011.

NOTE 10 – COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (6 mois)
Effectifs	-0,4	-0,1
Bureaux inutilisés	-0,1	-0,5
Honoraires et Transactions juridiques	-0,5	-
Honoraires et autres	-0,4	-0,2
Total coûts de restructuration	-1,4	-0,8

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER NET

(en millions d'euros)	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (6 mois)
Intérêts sur endettement obligataire	(0,2)	(0,2)
Intérêts bancaires	(1,1)	(2,0)
Autres	-	-
Cout net de l'endettement	(1,3)	(2,2)
Résultat de change	2,3	(0,4)
Autres produits (charges) financières	(0,5)	(0,1)
Autres charges et produits financiers	1,8	(0,5)
Total	0,5	(2,7)

Le coût du service de la dette a représenté une charge de 1,3 millions d'euros pour la période close le 30 septembre 2012, en baisse par rapport à une charge de 2,2 million d'euros comptabilisée au 30 septembre 2011. Cette baisse s'explique essentiellement par le remboursement partiel de la ligne de crédit BlueBay au cours de la période.

Le résultat de change résulte du change latent sur les positions des créances et dettes intragroupe en devises.

NOTE 12 – ACTIVITES NON POURSUIVIES

12.1. RÉSULTATS FINANCIERS DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Conformément à la norme IFRS 5, dont les principes sont repris dans la note 1.1, le résultat net des activités non poursuivies, au 30 septembre 2012, comprend le résultat net de Game One et d'Eden Games. Les comptes de résultat de ces activités sont inclus dans le compte de résultat consolidé d'Atari sur la ligne « Résultat des activités non poursuivies » et peuvent être décomposés comme suit : une plus-value de cession de 3,4 millions d'euros sur la période actuelle et d'autres éléments liés aux activités non poursuivies :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	30 septembre 2011
Produit des activités non poursuivies		4,4
Coût des ventes		(0,1)
Marge brute	-	4,3
Frais de recherche et développement	0,1	(3,9)
Frais marketing et commerciaux		-
Frais généraux et administratifs	(0,2)	(0,8)
Résultat opérationnel courant - activités non poursuivies	(0,1)	(0,4)
Résultat de cession d'actifs	3,4	-
Coûts de restructuration	-	(3,4)
Autres produits et charges	-	-
RESULTAT OPERATIONNEL - activités non poursuivies	3,3	(3,9)
Coût de l'endettement financier	-	(0,0)
Autres produits et charges financiers	-	(0,2)
Résultat de cession d'actifs	-	-
Impôt sur les résultats	-	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	3,3	(4,1)

12.2. INFORMATION SECTORIELLE SUR LES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

	30 septembre 2012	30 septembre 2011
Activité numérique	-	4,4
Distribution physique		
Corporate & autres		
Produits des activités non poursuivies	-	4,4

	30 septembre 2012	30 septembre 2011
Activité numérique	(0,1)	(3,9)
Distribution physique		
Corporate & autres		
Résultat opérationnel des activités non poursuivies	(0,1)	(3,9)

12.3. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	31 mars 2012
Goodwill, net	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	0,1	0,1
Actifs financiers non courants, net	0,0	1,9
Autres actifs non courants	-	-
Impôts différés actifs, net	-	-
Actifs non courants	0,1	2,0
Stocks, net	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Actifs d'impôts exigibles	-	-
Autres actifs courants	0,5	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	0,1
Actifs courants	0,5	1,2
Actifs détenus en vue de la vente	0,6	3,2

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	31 mars 2012
Provisions pour risques et charges non courantes	-	-
Dettes financières non courantes	-	-
Impôts différés passifs	-	-
Autres passifs non courants	-	-
Autres passifs financiers non courants	-	-
Passifs non courants	-	-
Provisions pour risques et charges courantes	0,1	0,5
Dettes financières courantes	-	-
Dettes fournisseurs	0,1	0,1
Dettes d'impôts exigibles	-	-
Autres passifs courants	0,2	0,5
Passifs courants	0,5	1,1
Passifs détenus en vue de la vente	0,5	1,1

12.4. TRESORERIE NETTE DEGAGEE PAR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES

(€ millions)	30 septembre 2012	30 septembre 2011
Résultat net des activités non poursuivies	3,3	(4,1)
Charges et produits sans effets sur la trésorerie	(3,9)	(5,0)
Coût de l'endettement financier	-	-
Charges d'impôts (exigible et différée)	-	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(0,6)	(9,1)
Impôts versés	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	0,2	1,5
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité	(0,4)	(7,6)
Décaissements sur acquisition ou augmentation des actifs non courants		(1,4)
Encaissements sur cessions ou remboursement des actifs non courants	6,0	34,6
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement	6,0	33,2
Fonds nets reçus par :		
Augmentation des dettes financières		-
Fonds nets décaissés par :		
Intérêts et frais financiers nets versés		-
Diminution des dettes financières	-	-
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement	0	0,0
Incidence des variations du cours des devises		-
Variation de la trésorerie nette	5,6	25,6
TRESORERIE :		
Solde à l'ouverture	0,1	1,1
Solde à la clôture (a)	-	0,2
Variation	-0,1	-0,9

(a) dont :

Disponibilités	-	0,2
Valeurs mobilières de placement	-	-

NOTE 13 – PASSIFS EVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales. Les risques juridiques significatifs auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

Hormis les litiges dont il est question dans le présent document, il n'a été engagé, à la connaissance de la Société, aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure en cours ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe ou a eu un tel impact au cours des 12 derniers mois.

La Société considère, qu'en l'état des procédures et des éléments mis à sa disposition, la plupart des risques juridiques présentés ci-dessous doivent être traités comme des passifs éventuels selon les critères définis par IAS 37. En conséquence, la Société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provisions sur ces litiges. En revanche, concernant certains litiges, la Société a été en mesure d'estimer le risque éventuel et a donc passé, le cas échéant, des provisions. Ainsi, au titre de l'exercice 2012/2013, il a été décidé de comptabiliser environ 1,2 million d'euros de provisions pour la période se terminant le 30 septembre 2012 contre environ 1,7 million d'euros au titre de la période précédente.

13.1. CONTENTIEUX ENTRE UN ANCIEN SALARIE ET LA SOCIETE

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des anciennes principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers.

La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur du demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur l'exercice 2011/2012. Aucune date n'a été fixée pour le procès et aucune décision ne devrait intervenir avant 2012. L'audience préliminaire a démarré, les parties impliquées sont en train de finaliser leurs conclusions et la prochaine audience est fixée le 17 décembre 2012.

13.2. WALKER DIGITAL CONTRE ATARI, INC., CRYPTIC STUDIOS, INC. ET AUTRES.

Cette affaire a été transigée en septembre 2012. Atari, Inc. et Cryptic Studios, Inc., anciennement une société du Groupe, de même que 20 autres sociétés du secteur des jeux vidéo, ont été poursuivies en justice pour contrefaçon de brevet par la société Walker Digital LLC. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages et intérêts qu'elle réclamait. L'action a été engagée le 11 avril 2011 auprès d'une cour fédérale du District du Delaware. Le siège social de Walker Digital est situé à Stamford, dans l'Etat du Connecticut. Cryptic est poursuivie au titre des technologies utilisées dans le cadre des jeux Star Trek Online et Champions Online. La technologie supposée contrefaisante est associée à la conception et à l'utilisation de systèmes permettant de contrôler à distance les résultats générés par ordinateur, permettant de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. Atari est poursuivie au titre des technologies prétendument utilisées dans le cadre des jeux Faeries vs. Darklings, Yars' Revenge et Asteroids Online au motif que le système développé par Atari permet de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. La Société participe à une défense commune. Atari a déposé des conclusions en réponse et des demandes reconventionnelles. Atari a indemnisé Cryptic Studios pour ses frais de justice et a conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »).

13.3. WALKER DIGITAL CONTRE CRYPTIC STUDIOS, INC.

Cette affaire a été transigée en octobre 2012. Cryptic Studios, anciennement une société du Groupe Atari, était poursuivie et assignée par Walker Digital en 2011 pour une technologie relative à une technologie de carte de jeu prépayée. Les jeux concernés étaient Star Trek Online et Champions Online. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages et intérêts qu'elle réclamait. Cryptic n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Walker Digital. Cryptic Studios faisait partie d'un groupe de

défense commune. Cryptic Studios a déposé des conclusions en réponse et des demandes reconventionnelles. Atari a indemnisé Cryptic Studios pour ses frais de justice et a conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »).

13.4. LODSYS CONTRE ATARI INTERACTIVE, INC.

Atari Interactive, Inc. a été poursuivie et assignée en justice par Lodsys en septembre 2011. La technologie liée aux brevets Lodsys concerne des systèmes et des méthodes destinés à des fournisseurs de produits et de services qui interagissent avec les utilisateurs et qui récoltent des informations sur ceux-ci pour les transmettre au fournisseur. Les jeux qui font l'objet du litige sont Atari's Greatest Hits, Tera, Breakout : Boost, Centipede Origins et Asteroids Gunner. Lodsys n'a pas précisé le montant des dommages et intérêts qu'elle réclamait. Atari n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Lodsys. Atari fait partie d'un groupe de défense commune. Atari a déposé des conclusions en réponse et des demandes reconventionnelles. La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a débuté. La date du procès a été fixée à Octobre 2013.

NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent être synthétisés de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	31 mars 2012
Engagements donnés		
Garanties données aux fournisseurs (lettre de crédit)	-	-
Contrats de location simple non résiliables	1,4	1,4
Contrats de développement et contrats de licences	1,5	1,2
Mobilisation / cession de créances (Dailly, ...)	-	-
Total des engagements donnés	2,8	2,6
Engagements reçus		
Engagements par signature (Stand-by, LC, crédit doc.)		
Autres lignes de crédit adossées à des créances commerciales	-	
Total des engagements reçus	-	

NOTE 15 – OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

15.1. RELATION AVEC BLUEBAY ET SES ENTITES AFFILIEES

Au 30 septembre 2012, BlueBay est l'actionnaire principal de la Société et est représentée au Conseil d'administration d'Atari par un administrateur : The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Gene Davis.

Au cours du semestre le 30 septembre 2012, BlueBay et ses fonds affiliés ont effectué les opérations suivantes :

- extension de la maturité de la Ligne de crédit du 30 juin 2012 au 31 décembre 2012, conformément à l'addendum 14,
- remboursement de la ligne de crédit à hauteur de 3,3 millions d'euros
- Signature d'un accord de restructuration pour la restructuration de la dette et du capital du Groupe (voir note 2.1). L'accord de restructuration, conclu sur une base non-exclusive (l'« **Accord de Restructuration** ») entre BlueBay et la Société arrête les principes suivants :
 1. Le Contrat de Crédit d'un montant de 20,9 millions d'euros (augmenté des 0,5 million d'euros d'intérêts en sursis de paiement) serait intégralement éteint (en principal et intérêts) dans la mesure où The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited abandonnerait 10,9 millions

d'euros (augmenté des 0,5 million d'euros d'intérêts) de créances sous réserve que la Société lui rembourse les 10 millions d'euros restants ;

- BlueBay soutiendrait les mesures de suppression (ou de quasi-suppression) de l'effet dilutif des ORANes qu'il détient, afin de simplifier la structure capitalistique de la Société.

En conséquence, et conformément aux termes de l'Accord de Restructuration, la Société s'est engagée à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir au plus tard le 30 novembre 2012, en vue notamment d'obtenir l'autorisation de mettre en œuvre (i) une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires d'un montant minimal de 10 millions d'euros, dont la souscription serait ouverte à tous les actionnaires (l'« **Augmentation de Capital avec maintien du DPS** »), (ii) une augmentation de capital d'un montant maximal de 10 millions d'euros dont la souscription serait réservée à certains investisseurs financiers (l'« **Augmentation de Capital Réservée** ») devant être identifiés à la suite d'un processus structuré et (iii) une opération visant à permettre aux porteurs d'ORANes qui le souhaitent, et notamment BlueBay, d'apporter leurs ORANes en échange d'un nombre limité d'actions, ou toute autre opération similaire aboutissant au même résultat ;

Dans la mesure où BlueBay ne souscrira pas aux augmentations de capital, la participation directe de BlueBay sera diluée et représenterait environ 14% du capital dans l'hypothèse où l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS et l'Augmentation de Capital Réservée seraient intégralement souscrites et dans la mesure où l'effet dilutif des ORANes existantes détenues par BlueBay serait supprimé (ou quasiment supprimé).

Le 28 septembre 2012, Atari SA (la « **Société** ») et ses actionnaires principaux, The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited (ensemble « **BlueBay** »), sont parvenus à un accord à la suite de leurs négociations relatives à la restructuration de la dette et du capital du groupe Atari.

Cet accord a été amendé le 26 octobre 2012 afin de spécifier les modalités de mise en place des principes définis initialement.

Le 15 novembre 2012, les parties à l'accord de restructuration ont convenu que la Société, au plus tard le 31 Décembre 2012, aurait conclu une convention de souscription, ou obtenu un engagement de souscription irrévocable, relatives aux augmentations de capital et obtenu le visa de l'AMF sur le prospectus correspondant. Les parties ont également reconnu que, compte tenu des discussions en cours entre la Société et les investisseurs institutionnels et financiers, les résolutions nécessaires, le cas échéant, pour une augmentation de capital réservée, serait soumises à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra après le 30 Novembre, 2012 Réunion extraordinaire des actionnaires.

Le 30 septembre 2012, le montant total tiré sur la ligne de crédit s'élève à 20,9 millions d'euros.

15.2. REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Au 30 septembre 2012 et 31 mars 2012, les rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et/ou administrateurs du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	31 mars 2012
Avantages à court terme		
Rémunération fixe	0,3	0,8
Rémunération variable	0,2	0,4
Primes exceptionnelles		
Indemnités de rupture		
Jetons de présence	0,5	0,5
Autres avantages		
Avantages accordés au personnel		-
Rémunérations payées en actions (hors contribution patronale)		1,0
Total	1,0	2,7

Les principaux dirigeants de la Société ont droit à des indemnités de départ si leur contrat de travail et/ou mandat est résilié pour d'autres raisons qu'une (i) faute ou négligence grave ou (ii) démission. Le montant maximum brut cumulé de ces avantages est estimé à environ 0,6 million d'euros.

16.1. SORTIE DE JEUX

Le 11 octobre 2012 Atari a lancé *Super Bunny Breakout*TM, une version revisitée et centrée sur les personnages de sa franchise à succès *Breakout* au travers un partenariat de diffusion avec Zynga. Le jeu a été lancé sur des critiques et revues des consommateurs fortement positives.

16.2. PARTENARIAT

Le 24 octobre 2012 Atari et Hilco Brands, une division de Hilco Trading, LLC ("Hilco"), et la coentreprise, Musterbrand LLC ont annoncé un accord de licence de marque Atari aux États-Unis, au Canada et en Europe, ainsi qu'en Russie, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Japon, Corée et à Taiwan.

16.3. RESTRUCTURATION DE LA DETTE ET DES CAPITAUX PROPRES

Le 28 septembre 2012, Atari SA (la « **Société** ») et ses actionnaires principaux, The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited (ensemble "**BlueBay**"), sont parvenus à un accord à la suite de leurs négociations relatives à la restructuration de la dette et du capital du groupe Atari.

Cet accord a été amendé le 26 octobre 2012 afin de spécifier les modalités de mise en place des principes définis initialement.

Le 15 novembre 2012, les parties à l'accord de restructuration ont convenu que la Société, au plus tard le 31 Décembre 2012, aurait conclu une convention de souscription, ou obtenu un engagement de souscription irrévocable, relatives aux augmentations de capital et obtenu le visa de l'AMF sur le prospectus correspondant. Les parties ont également reconnu que, compte tenu des discussions en cours entre la Société et les investisseurs institutionnels et financiers, les résolutions nécessaires, le cas échéant, pour une augmentation de capital réservée, serait soumises à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra après le 30 Novembre, 2012 Réunion extraordinaire des actionnaires.

Premier semestre 2012/2013, clos le 30 septembre 2012

1. ENVIRONNEMENT, FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

1.1. ENVIRONNEMENT

■ Profil de la société

Atari (« la Société » ou « le Groupe ») est cotée à Euronext Paris au compartiment C (code ISIN : FR0010478248, symbole : ATA).

Atari (www.atari.com) est une société globale de divertissement interactif et de licences multi-plateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et gère un portefeuille de plus de 200 franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, Test Drive®, Backyard Sports® et RollerCoaster Tycoon®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs, disponibles en ligne (via un navigateur web, sur Facebook et en téléchargement), sur les « smartphones », les tablettes et les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de Microsoft, Nintendo et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres médias, des produits dérivés et l'édition.

Le siège social de la Société est situé au 78, rue Taitbout – 75009 Paris (France).

Les états financiers consolidés résumés sont présentés en millions d'euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 26 octobre 2012.

■ Le marché des jeux vidéo

Le marché des jeux vidéo est en constante évolution et migre progressivement d'un marché des jeux physiques traditionnels vers des supports digitaux.

Les revenus générés par le marché des jeux vidéo, par support, entre 2009 et 2014 peuvent être estimés de la façon suivante (en milliards de dollars) – (Source: Business Insight – May 2011)

	2009	2010	2011	2012	2013 (est.)	2014 (est.)
Consoles / consoles portables	27,8	28.6	29.5	30.6	31.2	31.6
En ligne	13.2	14.6	16.4	19.2	22.6	25.3
Mobile	4.6	5.4	5.8	6.5	7.0	9.0
PC	4.5	4.4	4.4	4.3	4.3	4.3
Total	50.1	53.0	56.1	60.6	65.1	70.2

Le taux de croissance annuel moyen du marché global des jeux vidéo entre 2009 et 2014 est estimé à environ 7%. Cette croissance est notamment tirée par les jeux en ligne (croissance annuelle moyenne sur cette période estimée à 13,9%) et les jeux sur mobile (croissance annuelle moyenne sur cette période estimée à 14,4%), qui à eux deux devraient représenter environ 48% du marché global des jeux vidéo en 2014.

Atari a donc choisi d'axer sa stratégie sur ces deux principaux segments en forte croissance, tout en restant opportuniste sur les autres segments.

En outre, ces segments offrent diverses perspectives de croissance de part les différents segments de population qu'ils peuvent adresser, la croissance très forte des « smartphones » qui devraient atteindre dans le monde près de 1 000 millions d'unités en 2014 et 2 500 millions en 2020 (Source Jefferies – September 2011 et enfin les différents types de modèles économiques qu'ils permettent.

Le tableau ci-dessous détaille la croissance des jeux numériques par sous-segments (en milliards de dollars) – Sources: PwC Global Media and Entertainment Outlook: 2010-2015; + Citi Investment Research)

	2011	2012	2013 (est.)	2014 (est.)	2015(est.)
Mobile Gaming (apps + transactions)	8	10	11	13	14
MMO subscriptions	5	6	8	9	11
Free-to-play, micro transactions	3	5	7	9	11
In Game ads	2	2	3	3	3
Total	18	23	29	34	39

1.2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS

Se référer à la Note 2 aux Comptes consolidés semestriels disponible dans le présent document.

2. ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1. COMPTE DE RESULTAT REEL CONSOLIDE SYNTHETIQUE

(en millions d'euros)	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (6 mois)
Produit des activités ordinaires	10,9	19,6
Coût des ventes	(5,9)	(4,1)
Marge brute	5,0	15,4
Frais de recherche et développement	(3,5)	(5,9)
Frais marketing et commerciaux	(1,6)	(4,8)
Frais généraux et administratifs	(4,7)	(4,7)
Paiements non cash en actions	0,4	(0,7)
Résultat opérationnel courant	(4,4)	(0,7)
Coûts de restructuration	(1,4)	(0,8)
Résultat de cession d'actifs	-	-
Dépréciation des goodwill	-	-
Autres produits et charges	-	-
RESULTAT OPERATIONNEL	(5,8)	(1,5)

■ Chiffre d'affaires

Pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2012/2013, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 10,9 millions d'euros, en recul de 44,4 % à taux de change courant et de 49,9 % à taux de change constant. Ceci est principalement dû à la répartition du chiffre d'affaires. En liaison avec l'optimisation du modèle free-to-play, les nouvelles plateformes et l'évolution des systèmes d'exploitation, les lancements de jeux Mobiles et Internet sont principalement concentrés sur le S2 2012/13 et devraient contribuer à la croissance du chiffre d'affaires sur le reste de l'exercice. Ainsi au titre du S1 2012/13, les revenus générés par les activités de Distribution physique, bien que stable en valeur absolue, représentent une large part du chiffre d'affaires.

En millions d'euros	S1 2012/2013	% du chiffre d'affaires	S1 2011/2012	% du chiffre d'affaires	Ecart en m€	Ecart en %
Online	4,1	37,6%	10,3	52,6%	-6,2	-60,2%
Distribution physique et autres	6,4	58,7%	6,4	32,7%	0,0	0,0%
Licensing	0,4	3,7%	2,9	14,8%	-2,5	-86,2%
Chiffre d'affaires	10,9	100,0%	19,6	100,0%	-8,7	-44,4%

Le chiffre d'affaires des activités Numériques provenant des jeux Mobiles et Internet est de 4,1 millions d'euros (contre 10,3 millions d'euros au S1 2011/12). Les activités Numériques représentent 37,6 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 52,8 % au S1 2011/12. Cette baisse est principalement liée au calendrier de sorties des nouveaux titres sur cette période comparée à la précédente. Au S1 2011/12 Atari avait lancé plusieurs titres de distribution numérique premium aux prix plus élevés, sur Xbox Live, Playstation Network et PC, comme *Dungeons & Dragons : Daggerdale™* et *The Witcher® 2*, tandis que les ventes de *Test Drive Unlimited® 2* se poursuivaient. Au cours du S1 2012/13, Atari a lancé une version premium de *Centipede : Origins™* (iOS et Android), *Circus Atari™* (iOS) et a continué de profiter de *Atari's Greatest Hits*. Dans la lignée de l'optimisation du modèle free-to-play, des nouvelles plateformes et de l'évolution des systèmes d'exploitation, le line up sera conséquent au S2 avec 4 à 6 nouveaux titres basés sur des franchises à succès.

Le chiffre d'affaires des activités de Licences, composé principalement des licences sur des produits créés, développés et financés par les licenciés (comme par exemple *Atari Flashback®* ou *Atari Arcade™*)

s'élève à 0,4 million d'euros au S1 2012/13, soit une baisse de 2,5 millions d'euros par rapport à la période comparable qui incluait la sous-licence de *Witcher 2* pour console.

Le chiffre d'affaires des activités de Distribution physique, comprenant principalement le chiffre d'affaires généré par l'édition et à la distribution physique de divertissements interactifs, atteint 6,4 millions d'euros au S1 2012/13 en légère hausse par rapport à la période comparable. Compte tenu de la faible contribution du segment Numérique au S1 2012/13, le segment Distribution physique représente exceptionnellement 58,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Après un redimensionnement significatif des activités de Distribution physique, la Société exploite aujourd'hui de façon opportuniste des produits moins nombreux mais plus rentables. Cette stratégie opportuniste a notamment été illustrée ce semestre par le lancement de *Tera™ Online*, distribué pour PC dans la grande distribution et au travers une sélection de plateformes numériques aux Etats-Unis. La Société a également lancé *Test Drive : Ferrari Racing Legends* pour Xbox 360® et PlayStation®3 et *RollerCoaster Tycoon 3D* sur Nintendo 3DS®.

■ **Marge brute**

La marge brute du S1 2012/13 est de 5,0 millions d'euros, soit 45,9 % comparé à 15,4 millions d'euros, soit 78,6 % au titre du S1 2011/12. Le recul de la marge brute est principalement lié au poids des activités de Distribution physique par rapport aux segments Numérique et Licence. Ces derniers ont traditionnellement un niveau de marge brute significativement supérieur à celui des activités de Distribution physique.

■ **Frais de recherche et de développement**

Au premier semestre de l'exercice 2012/2013, les frais de recherche et de développement se sont élevés à 3,5 millions d'euros, contre 5,8 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2011/2012. Cette augmentation s'explique principalement par l'optimisation des coûts et par le calendrier d'amortissements lié aux lancements de produits et par la diminution des coûts de développement conformément au plan d'édition.

■ **Frais marketing et commerciaux**

Les frais marketing et commerciaux se sont élevés à 1,6 millions d'euros, en baisse par rapport aux 4,8 millions d'euros enregistrés pour le premier semestre de l'exercice 2011/2012. Cette baisse s'explique principalement par le calendrier des lancements des produits.

■ **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs sont restés stables par rapport à la période précédente à 4,7 millions d'euros au premier semestre 2012/2013.

■ **Paiements non cash en actions**

Les paiements non cash en actions ont généré un produit de 0,4 millions d'euros, contre une charge de 0,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011/2012. Cet impact positif est dû à l'annulation de droits à des actions de performance et de stocks options

■ **Coûts de restructuration**

Les frais de restructuration se sont élevés à 1,4 millions d'euros, contre 0,8 million d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2011/2012. Les coûts de restructuration de la période précédente comprenaient principalement des frais liés à la restructuration des studios Eden Games, et ont donc été retraités et imputés sur les activités non poursuivies.

Les coûts de restructuration du 1^{er} semestre 2012/2013 incluent, comme détaillé en note 10, les coûts relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Groupe.

■ **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel du S1 2012/13 ressort à -5,8 millions d'euros (contre -1,5 million d'euros au S1 2011/12), en ligne avec le recul de la marge brute et du ROC ainsi que des coûts de restructuration plus élevés au S1 2012/13.

■ **Autres postes du compte de résultat**

(en millions d'euros)	30 septembre 2012 (6 mois)	30 septembre 2011 retraité (6 mois)
Coût de l'endettement financier	(1,3)	(2,2)
Autres produits et charges financiers	1,8	(0,4)
Impôt sur les résultats	-	0,0
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		-
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	(5,3)	(4,2)
Résultat des activités non poursuivies	3,3	(4,0)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(2,0)	(8,2)
Intérêts minoritaires		-
RESULTAT NET (Part du Groupe)	(2,0)	(8,2)

■ **Coût de la dette**

Le coût de la dette a diminué d'environ 0,9 million d'euros, car la dette moyenne non remboursée a été moins élevée au premier semestre 2012/2013 qu'au premier semestre 2011/2012, la ligne de crédit étant partiellement remboursée depuis les cessions de Cryptic studios et Game One.

■ **Autres produits et charges financiers**

Les autres charges financières ont augmenté de 2,2 million d'euros, principalement du fait de variations des gains et pertes de change des périodes concernées.

■ **Résultat des activités non poursuivies**

Le résultat net du S1 2012/13 inclut également 3,3 millions d'euros de profits sur les activités non poursuivies, résultat combiné de la plus-value de 3,4 millions d'euros enregistrée sur la vente de GameOne partiellement compensée par les pertes opérationnelles nettes (0,1 million d'euros) du studio Eden sur la période.

En comparaison, le S1 2011/12 comprenait une perte de 4,0 millions d'euros des activités non poursuivies liée à 1/ 5,4 millions d'euros de pertes opérationnelles du studio Eden, 2/ partiellement compensée par la plus-value de 2,8 millions d'euros générée par la vente de Cryptic Studio.

■ **Résultat net (part du Groupe)**

Le résultat net du S1 2012/13 est de -2,0 millions d'euros, une amélioration de 6,2 millions d'euros par rapport aux 8,2 millions d'euros de pertes enregistrées au S1 2011/12. Cette forte amélioration est conjointement attribuable :

- à la baisse du coût de la dette liée à la diminution de l'utilisation de la ligne de crédit au S1 2012/13 comparé à la même période de l'exercice précédent ;
- à un résultat financier positif de 1,8 million d'euros au S1 2012/13 contre -0,5 million d'euros au titre de la même période de l'exercice précédent, principalement lié à des gains de change,
- à 3,3 millions d'euros de profits sur les activités non poursuivies, résultat combiné de la plus-value de 3,4 millions d'euros enregistrée sur la vente de GameOne partiellement compensée par les pertes opérationnelles nettes (0,1 million d'euros) du studio Eden sur la période

2.2. INFORMATION SECTORIELLE

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité),
- dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance, et
- pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe a adopté les dispositions IFRS 8 et présentera l'information sectorielle, conformément à l'examen des opérations financières par le décideur opérationnel. Pour ses opérations futures, le Groupe a mis l'accent sur le renforcement et la monétisation de jeux mobiles et en ligne ainsi que le développement des activités de licences, tout en restant opportuniste sur les activités de détail. En conséquence, la direction a décidé de présenter les secteurs suivants : « Activités numériques », « Licences » et « Distribution physique ».

En outre, la direction de la Société a décidé, en liaison avec l'évaluation de ses secteurs opérationnels, que la part des activités mobiles et des jeux sociaux du secteur opérationnel « Activités numériques » devrait donner lieu à un changement de présentation et être présentée sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes. Par souci de cohérence dans la présentation, la Société a tenu compte des chiffres d'affaires respectifs de distribution numérique de la même manière et retraité en conséquence les comptes du premier semestre 2011/2012, sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

(en millions d'euros)	30-sept.-12				
	Numérique	Distribution physique	Licences	« Corporate » et autres	Total
Chiffre d'affaires	4,1	6,4	0,4	-	10,9
% du CA total	37,6%	58,7%	3,7%	0,0%	100,0%
Marge brute	2,4	2,2	0,4	-	5,0
Résultat opérationnel courant	(1,7)	(0,6)	0,1	(2,2)	(4,4)
Résultat opérationnel	(1,7)	(0,6)	0,1	(3,6)	(5,8)

2.3. BILAN CONSOLIDÉ

Bilan consolidé simplifié au 30 septembre 2012 et au 31 mars 2012

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	31 mars 2012
Goodwill	6,0	5,8
Immobilisations incorporelles	8,6	9,2
Immobilisations corporelles	0,2	0,2
Actifs financiers non courants	0,5	0,4
Actifs non courants	15,3	15,6
Stocks	0,7	1,1
Clients et comptes rattachés	3,1	6,6
Actifs d'impôts exigibles	0,3	0,3
Autres actifs courants	3,6	5,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,3	5,4
Actifs détenus en vue de la vente	0,6	3,2
Actifs courants	14,6	22,0
Total actif	29,9	37,6
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	(11,5)	(7,5)
Dettes financières non courantes	2,2	2,0
Impôts différés passifs	-	-
Autres passifs non courants	-	0,1
Passifs non courants	2,2	2,1
Provisions pour risques et charges courantes	1,4	1,8
Dettes financières courantes	21,5	24,2
Dettes fournisseurs	9,5	9,2
Dettes d'impôts exigibles	0,5	0,5
Autres passifs courants	5,8	6,3
Passifs détenus en vue de la vente	0,5	1,1
Passifs courants	39,2	43,1
Total passif	29,9	37,6

■ Capitaux propres

Au 30 septembre 2012, les capitaux propres consolidés ont baissé à -11,5 millions d'euros, contre -7,6 millions d'euros au 31 mars 2012. Le tableau ci-dessous présente les variations sur cette période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres
Total des capitaux propres consolidés au 31 mars 2012	-7,5
Pertes de change	-1,6
Paievements en actions	-0,4
Perte nette	-2
Autres	-
Total des capitaux propres consolidés au 30 septembre 2012	-11,5

Les variations intervenues sur la période sont principalement imputables à la perte nette de 2 millions d'euros, et à la perte de change sur la période.

■ Trésorerie nette / (endettement net)

Au 30 septembre 2012, le Groupe présentait un endettement net de 17,4 millions d'euros, contre 20,8 millions d'euros à la fin de l'exercice 2011/2012. L'endettement net est ventilé dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 sept., 2012	31 mars, 2012
OCEANES 2020 (intérêts capitalisés jusqu'à la maturité)	(0,6)	(0,6)
ORANES	(1,7)	(1,4)
Ligne de crédit BlueBay	(20,9)	(24,2)
Autres	(0,5)	-
Dette totale	(23,7)	(26,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,3	5,4
Endettement net	(17,4)	(20,8)

L'endettement net se définit comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie moins la dette à court terme et à long terme.

Au 30 septembre 2012, **la trésorerie et les équivalents de trésorerie** s'élevaient à 6,3 millions d'euros, contre 5,4 millions d'euros au 31 mars 2012. Le produit brut provenant de la vente de Game One a été alloué au remboursement de la ligne de crédit BlueBay à hauteur de 3,3 millions d'euros (ramenant la ligne de crédit à 20,9 millions d'euros) et le solde a financé les activités d'Atari et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement du Groupe par date d'échéance :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 sept., 2012
< Septembre 2013	22,2
< Septembre 2014	0,8
< Septembre 2015	0,1
< Septembre 2016	0,0
< Septembre 2017 et au delà	0,6
Total	23,7

La dette de 22,2 millions d'euros venant à échéance avant le 30 septembre 2013 correspond principalement au montant tiré dans le cadre de la ligne de crédit BlueBay (20,9 millions d'euros), ainsi qu'aux intérêts et charges correspondants (0,5 million d'euros).

Le tableau ci-dessous présente le ratio de l'endettement net sur les capitaux propres :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 sept. 2012	31-mars-12
Trésorerie nette (endettement net)	-17,4	-20,8
Capitaux propres part du Groupe (CPG)	-11,6	-7,6
Capitaux propres (CP)	-11,5	-7,5
Ratio de trésorerie nette/ (endettement net) sur CPG	150,0%	-273,7%
Ratio de trésorerie nette/ (endettement net) sur CP	151,3%	-277,3%

■ Autres postes du bilan

Le **Goodwill** a été évalué à 6,0 millions d'euros au 30 septembre 2012, en progression de 0,2 million d'euros depuis le 31 mars 2012. L'augmentation est attribuable à l'impact des taux de change.

Les **Immobilisations incorporelles** ont été évaluées à 8,6 millions d'euros au 30 septembre 2012, contre 9,2 millions d'euros au 31 mars 2012. Les immobilisations incorporelles figurant au bilan au 30 septembre 2012 comportaient 1,8 millions d'euros correspondant à *Test Drive Unlimited 2* et à d'autres jeux, et 6,8 millions d'euros correspondant à des marques et autres immobilisations incorporelles, dont la licence Hasbro. Au 31 mars 2012, ces actifs comprenaient pour l'essentiel 2,3 millions d'euros correspondant à *Test Drive Unlimited 2* et à d'autres jeux dont le lancement était prévu et 6,9 millions d'euros correspondant à des marques et autres immobilisations incorporelles, dont la licence Hasbro.

Le **Fonds de roulement (actif à court terme moins passif à court terme, hors passif à court terme portant intérêt et éléments d'actif et de passif détenus en vue de la vente)** était négatif à 3,2 millions d'euros, contre un fonds de roulement positif à 1 million d'euros au 31 mars 2012. Le fonds de roulement s'est détérioré du fait du calendrier des lancements de jeux pendant le 1^{er} semestre 2012/2013. Cela a provoqué une diminution des créances pendant la période supérieure à la diminution globale des dettes.

Les **Autres dettes à long terme (y compris provisions à court terme et hors dettes à long terme portant intérêt)** s'élevaient à 2,2 millions d'euros au 30 septembre 2012 (2,0 millions d'euros au 31 mars 2012). L'essentiel de la variation se rapporte à la baisse des autres éléments de passif à long terme.

2. 4. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 6,3 millions d'euros, contre 5,4 millions d'euros au 31 mars 2012.

Au cours de cette période, les principales sources de financement de la Société étaient les suivantes :

- Le produit brut résultant de la cession de Game One,
- le solde provenant des activités d'Atari.

Les principaux emplois des fonds de la période étaient les suivants :

- remboursement de la ligne de crédit BlueBay, à hauteur de 3,3 millions d'euros,
- financement de la restructuration du Groupe.

3. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2012/2013

Compte tenu des lancements et des perspectives favorables du S2 2012/13, la Société s'attend à être profitable au 2^{ème} semestre de l'exercice 2012/13. Les activités Numériques devraient être favorisées par un pipeline solide et ainsi contribué de manière significative à l'amélioration des marges du S2 2012/13. Ainsi, la Société anticipe désormais un résultat opérationnel courant à l'équilibre ou proche de l'équilibre au titre de l'exercice en cours.

Pendant l'exercice 2012/2013 Atari anticipe de poursuivre le lancement de nouveaux jeux pour mobiles et online basés sur ses marques populaires et connues dans le monde entier. Les annonces seront faites à l'occasion du lancement de chacun des jeux.

Avertissement important

Le présent document contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets d'Atari. Même si Atari estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats réels peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle d'Atari, et notamment les risques décrits dans le document de référence 2011/2012 déposé par le Groupe le 30 juillet 2012 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.12-0770, également disponible sur le site Internet d'Atari (<http://www.atari.com>). Le présent document contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion et Atari dément toute intention ou obligation de fournir, mettre à jour ou réviser quelques déclarations prospectives que ce soit, soit en raison d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autres.

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés résumés du premier semestre de l'exercice 2012/2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six derniers mois de l'exercice.

Paris, le 30 novembre 2012

Le Directeur Général

Jim Wilson

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ATARI, relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans un contexte décrit dans la note 1.4 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés, de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 mars 2012. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à la continuité d'exploitation mentionnée dans la note 1.2 de l'annexe qui décrit les principales hypothèses sur lesquelles s'est fondée la Direction Générale du Groupe pour retenir l'application de ce principe ;
- la note 1.1 qui expose le changement de méthode comptable relatif au changement de la présentation du chiffre d'affaires et du coût des ventes "Numérique".

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Villeurbanne, le 29 novembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Christine DUBUS

Dominique VALETTE